



AVIS AU PUBLIC

Commodo et Incommodo

Dossier : 3/21/0390

Il est porté à la connaissance du public, conformément à l'article 9.2, alinéa 2, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, qu'une demande d'autorisation n° 3/21/0390 a été présentée par **POST Luxembourg**, relative à **la modification d'autorisation d'exploitation pour émetteur d'ondes électromagnétiques du réseau de téléphonie mobile de POST Luxembourg au site radiotechnique Z.I. Rolach à Sandweiler.**

La demande d'autorisation et les plans afférents sont déposés à l'inspection du public au secrétariat communal à partir du 11 mars 2022 jusqu'au 28 mars 2022 inclus. Pendant ce délai le public aura accès au dossier complet.

Sandweiler, le 11 mars 2022

Pour le Collège des Bourgmestre et Échevins,

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire communal,